commune d'Illiers Combray

11, rue Philebert Poulain
28120 Illiers-Combray
02 37 24 00 05
contact@illiers-combray.com

Illiers-Combray,
Le 3 Mars 2023

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la Cérémonie Officielle de la Journée Nationale du Souvenir et de Recueillement à la Mémoire des Victimes Civiles et Militaires de la Guerre d'Algérie et des Combats en Tunisie et au Maroc

le Dimanche 19 Mars 2023

Le rassemblement aura lieu à

11h00 dans la cour de la salle Jules Amiot
au 13 rue Philebert Poulain et le départ à 11h15.

Nous rejoindrons le monument aux Morts et à l'issue du défilé,

un vin d'honneur sera servi
à la salle Georges Billebault (salle de réunion),
6 avenue Foch.

Avec l'espoir de vous compter parmi les participants, je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard PUYENCHET
Maire d'Illiers-Combray

VILLE MUSE DE MARCEL PROUST
Petites Cités de Caractère
SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !
WWW.ILLIERS-COMBRAY.COM

commune d'Illiers Combray

11, rue Philebert Poulain
28120 Illiers-Combray
02 37 24 00 05
contact@illiers-combray.com

COMMÉMORATION DU 19 Mars 1962

Rassemblement le **Dimanche 19 Mars 2023**
à **11h00 dans la cour de la salle Jules Amiot**,
13 rue Philebert Poulain :

➢ **Départ à 11h15 :**

- Rue Philebert Poulain
- Rue de l'ancienne Mairie
- Rue de Chartres
- Rue des Aumônes
- **Avenue du Général de Gaulle**

➢ **Arrêt au Monument aux Morts, place du 11 Novembre, devant la Gare**

- Garde à vous
- Messages
- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Marseillaise
- **Remise de Médailles : 5**

Retour par :

- avenue Avenue du Général de Gaulle
- Rue des Aumônes
- Rue de Chartres
- avenue Foch

Dislocation 6 avenue Foch
puis vin d'honneur

salle Georges Billebault (salle de réunion).

Diffusion à : Gendarmerie / Pompiers / Police Municipale / Services Techniques / Harmonie / Maire et Adjoints / FNACA.

VILLE MUSE DE MARCEL PROUST
Petites Cités de Caractère
SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !
WWW.ILLIERS-COMBRAY.COM

commune d'illiers Combray

ARRÊTÉ

N° 2023-090

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION POUR LE DÉFILÉ de la COMMÉMORATION du 19 Mars 1962

Le Maire de la Commune d'ILLIERS-COMBRAY,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre IV – huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
Considérant que pour permettre le bon déroulement du défilé du 19 Mars à Illiers-Combray, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules le Dimanche 19 Mars 2023.

ARRÊTÉ

Article 1er : La circulation des véhicules sera interdite le temps du défilé par la Police Municipale rue Philebert Poulain, rue de l'Ancienne Mairie, rue de Chartres, rue des Aumônes, avenue du Général de Gaulle, avenue Foch.

Article 2 : La circulation sera régulée par la Police Municipale.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale et tous agents chargés de la police de la circulation assureront l'exécution du présent arrêté.
Ampliation sera adressés à :

- Madame le Préfet d'Eure-et-Loir,
- Monsieur le Maire d'Illiers-Combray
- Monsieur le Commandant de la Brigade d'Illiers-Combray,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours,
- Monsieur GATEAU Noël,

Rendu exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié le

Fait à Illiers-Combray, le 03 Mars 2023
Le Maire d'Illiers-Combray

ILLIERS COMBRAY